

AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL
D'ÉVALUATION FONCIÈRE
2016 –2017-2018



PUBLIC NOTICE
DEPOSITING OF THE
ASSESSMENT ROLL
2016 –2017-2018

Veillez prendre avis que le rôle triennal d'évaluation foncière en 2018, sera en vigueur pour un troisième exercice financier et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau durant les heures régulières d'affaires.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 et suivants de la Loi sur la Fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1) toute personne ayant un intérêt à l'égard de ce rôle peut déposer une demande de révision prévue par la Section I du Chapitre X de cette loi au motif que l'évaluateur n'a pas apporté une modification qu'il aurait dû y apporter.

Pour être recevable une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la Loi, ou au cours de l'exercice suivant si l'évaluateur n'effectue pas cette modification.
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à la M.R.C. à l'adresse qui suit;
- Être accompagnée de la somme déterminée par le règlement 75-97/229-2010 de la M.R.C. des Pays-d'en-Haut et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.
- Être déposée ou postée par courrier recommandé à :

Please take notice that in 2018 the triennial assessment roll will be in effect for the third financial year and that any person interested in consulting it, may do so during regular office hours.

According to the provisions of Article 74.1 and following of the Act respecting Municipal Taxation (R.S.Q., c. F-2.1), any person having an interest may files an application for review in that regard as specified in Section I of Chapter X of this Act on the ground that the assessor did not make an alteration to the role that he ought to have made.

In order to be admissible, a request for revision must meet the following conditions:

- be filed in the course of the fiscal year in which an event justifying an alteration to the role occurs or in the course of the following year where the assessor fails to make the alteration
- be sent on the form prepared for this matter and available at the M.R.C. at the following address;
- be accompanied by the amount determined in by-law 75-97/229-2010 of the M.R.C. des Pays-d'en-Haut and applicable to the valuation unit pertaining to this request.
- be deposited or sent by registered mail to:

Municipalité Régionale de Comté des Pays-d'en-Haut
1014, rue Valiquette
Sainte Adèle (Québec) J8B 2M3

Donné ce 11 septembre 2017 Given this September 11th , 2017

Le Directeur général General manager

Yves Desmarais
secrétaire-trésorier secretary treasurer

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné directeur général de la Municipalité de Morin-Heights, certifie que j'ai publié le présent avis aux endroits prévus par le Conseil le 11 septembre 2017, au www.morinheights.com et dans le journal Accès le journal des Pays d'en Haut du 14 septembre 2017

Yves Desmarais , Secrétaire-trésorier